

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juillet 2023

PROCES VERBAL

Début de séance : 18h30

Présents : Monsieur Rivier Pascal, Maire, Madame Cristol Céline, M. Cocallemen Eric, M. Goutte Maxime, M. Moulières Jérémy, M. Petraud Maxime, Odicino Sabrina, Sandrine Giordano et Monteillet Hugues.

Absents : M. Héran Sébastien (procuration à M.Rivier), Madame Roques Fanny (procuration à M.Moulières).

Secrétaire de séance : Maxime Goutte

Quorum : La majorité des membres en exercice étant présente, l'assemblée peut délibérer.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu du 15 juin 2023
 - 2) Délibération approbation du projet de la Charte du Parc Naturel Régional des Grands Causses.
 - 3) Délibération instauration cantine à 1€
 - 4) Délibération relative à l'instauration des heures complémentaires et supplémentaires après avis du CST.
 - 5) Délibération bail commercial entre la commune et l'association Maison de Vignes de Tournemire
 - 6) Délibération Autorisation occupation temporaire plateau de la Gare
 - 7) Délibération convention entre la commune et la Fédération Française de vol libre
 - 8) Délibération création poste adjoint technique 15 heures
- Questions diverses

1) Valider le dernier compte rendu du conseil du 15 juin 2023 : 11 voix pour.

2) Délibération approbation du projet de la Charte du Parc Naturel Régional des Grands Causses

Engagée depuis février 2019, la procédure de révision de la charte du Parc naturel régional des Grands Causses arrive à son terme. Nous tenons à vous remercier pour votre engagement dans la réussite de ce projet, qui a nécessité une très large concertation et de nombreux avis des instances nationales.

L'enquête publique tenue du 7 novembre 2022 au 12 décembre 2022, s'est conclue sur un avis avec des recommandations de la commission.

Lors de son comité du 23 juin 2023, le syndicat mixte du PNR des Grands Causses a arrêté la charte amendée des modifications issues des recommandations de l'enquête et de l'examen final du ministère (projets de charte, plan de référence, statuts).

Conformément à l'article R.333-7 du Code de l'Environnement, nous entrons donc aujourd'hui dans la phase capitale de consultation des collectivités. L'avenir du Parc naturel régional dépend désormais de votre approbation de la charte et de votre adhésion au futur syndicat mixte.

Cette approbation doit être formalisée par une délibération avant le 30 juillet prochain, portant sur la totalité du dossier que vous trouverez sur ce lien internet :

<https://www.parc-grands-causses.fr/une-structure-le-parc/charte-2022-2037-un-projet-de-territoire#.ZFplA87P3j8>

Outre l'approbation du projet du territoire, la délibération doit comprendre également la décision de votre collectivité d'adhérer au Syndicat mixte du Parc.

11 voix pour,voix contre,abstention

3) Délibération instauration cantine à 1€

Retour questionnaires : RESULTAT

11 enfants éligibles – 14 non éligibles- 12 ne sait pas

42 enfants veulent manger à la cantine + les tout petits qui vont rentrer en cours d'année environ 3. Mais ce sont des enfants qui mangent déjà à la cantine et la cantine à 1€ n'influence aucun nouvel enfant. Car seulement 6 enfants ne mangent jamais à la cantine. Monsieur le Maire propose de passer à la cantine à 1€ à compter du 1^{er} septembre 2023 (si le dossier est accepté) jusqu'à la fin du dispositif d'aide de l'Etat qui est pour l'instant de 3 ans avec les tarifs suivants :

T1 = QF -1000 : 1 euro repas

T2 = QF 1000-5000 : 4.30 euros

T3 = QF +5000 : 4.80 euros

...7..... voix pour,3....voix contre, ...1.....abstention

A voir les rythmes de changement du QF pour les parents, pour que vérifier l'éligibilité des parents : si le bénéfice de la cantine peut changer en cours d'année.

4) Délibération relative à l'instauration des heures complémentaires et supplémentaires après avis du CST

Le comité social territorial du CDG 12 a donné son avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération des heures supplémentaires et complémentaires vu au dernier conseil municipal.

...11..... voix pour,voix contre,abstention

5) Délibération bail commercial entre la commune et l'association Maison de Vignes de Tournemire

Le Preneur déclare parfaitement connaître les lieux loués

Consistance des locaux : le Preneur aura la jouissance exclusive de : Maison de Vignes de Tournemire et Parcelles AD 65-69-71-240

La superficie approximative de la Maison de Vignes est de 50 mètres²

Bail commercial de 9 ans, 2 000€ par an plus l'eau et l'électricité, révisable tous les 3 ans. Usage mixte commercial et habitation

Les locaux objets du présent contrat sont destinés à l'activité commerciale, industrielle ou artisanale, telle que précisée dans les statuts de l'association Maison de Vignes de Tournemire :

« Cette association a pour objet de développer et de valoriser le patrimoine naturel et culturel du site de la Maison de Vignes de Tournemire et plus généralement :

Contribuer au développement et à la valorisation des espaces naturels sensibles ; Sensibiliser à l'environnement par l'organisation de séjours de pleine nature prenant en compte la protection des ressources naturelles ; Transmettre des connaissances et éduquer à l'environnement et à la protection de la biodiversité en coordination avec le développement du territoire ; Promouvoir les activités socio-éducatives, culturelles et touristiques de pleine nature ; Animer le site de la Maison de Vignes par le biais d'activités économiques telles que la création, l'aménagement et la gestion commerciale de gîte comprenant l'hébergement de séjour, l'hébergement temporaire, la restauration, la vente de panier repas.

L'objet de l'association comprend également au titre de moyen économique, la prestation de services à toute personne physique et/ou morale dans les domaines : de l'organisation de voyage et de séjour en France, des activités culturelles et écotouristiques, des loisirs, de l'art de vivre, de l'art dans ses nombreuses acceptions, de la gastronomie et de la découverte du territoire, de l'organisation de manifestations culturelles et sportives .

Et plus généralement, cette association a pour objet, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. »

...11..... voix pour,voix contre,abstention

6) Délibération Autorisation occupation temporaire plateau de la Gare

Monsieur le Maire précise que le plateau de la Gare se situe dans le domaine public communal. Sur le domaine public, il ne peut se conclure que des occupations compatibles avec son affectation (AOT entre autres Autorisation d'occupation temporaire). Une entreprise a fait une demande d'occupation pour stocker du matériel et du bois. La redevance serait de 500€/mois. La durée du titre envisagé est de trois (03) ans à compter du 01/01/2024, sans prolongation possible. La parcelle cadastrée section AM n°125 n'est pas concernée dans sa totalité, mais environ 8 500 m². Une clôture sera réalisée par l'entreprise.

..... voix pour,voix contre,abstention

Pas de vote. Affichage en mairie pendant 15 jours obligatoire.

7) Délibération convention entre la commune et la Fédération Française de vol libre

Monsieur le Maire a reçu en rendez-vous La Fédération Française de vol libre qui souhaite exploiter les parcelles sous la croix de Crépounac AE 49 ET AE 50 pour le décollage de parapente. Et la parcelle AD 62 qui se trouve dans le cirque de Tournemire ancien stade de foot. Pour cela elle propose une convention d'autorisation. Monsieur le Maire a contacté le PNRGC car ce site est classé Natura 2000 et la personne chargée de mission milieux naturels, faune, flore a répondu ceci :

« Je peux vous faire part d'ores et déjà des éléments suivants, qu'il convient de confirmer, vérifier, étudier :

En effet, le site « Cirque de Saint-Paul-des-Fonts et de Tournemire est désigné Natura 2000 pour la présence d'espèces animales et de milieux naturels rares et fragiles, qui doivent être pris en compte dans l'utilisation des parcelles ; il faudra vérifier avec la cartographie, et si nécessaire mentionner certaines précautions d'usage (sur la zone de parking, de stationnement, de décollage, d'atterrissage, de préparation du matériel etc.) ;

Les cirques de Tournemire ainsi que celui de St-Paul-des-Fonts hébergent des espèces protégées, comme les chauves-souris et surtout des oiseaux protégés par la loi, rares et menacés, comme le crabe à bec rouge, l'aigle royal, le grand-duc et d'autres. Il faut donc absolument garantir leur tranquillité, au moins pendant les périodes de reproduction. Ceci nécessite de préciser leur présence, afin d'envisager dès les premiers échanges avec les libéristes, l'éventualité d'interdiction temporaire de vol pour préserver la quiétude des oiseaux. J'ai contacté Thierry David de LPO Grands Causses, particulièrement en charge de ces questions « activités de pleine nature et oiseaux » (en copie de ce mail), qui pourra nous fournir des précisions quant à la compatibilité des activités de vol libre dans ce secteur avec la conservation des oiseaux.

Pour conclure, et au vu des questionnements ci-dessus (non exhaustifs), il me semble difficile de valider dès à présent une activité nouvelle sur ce site fragile, alors qu'il serait nécessaire de prendre le temps de l'analyse, à partager pour une concertation efficace et durable. »

Au vu de sa réponse Monsieur le Maire propose de ne pas délibérer aujourd'hui sur l'approbation de la convention car une étude plus approfondie doit être menée par les services du PNRGC et la LPO. Mais demande au conseil municipal si par principe il est d'accord sur le projet :

..... voix pour,voix contre,abstention

Pas de délibération, le conseil s'est prononcé favorablement sur le principe à l'unanimité à partir du moment où c'est cadré et que Natura 2000 valide

8) Délibération création poste adjoint technique 15 heures

Le CDD accroissement temporaire d'activité de l'agent en charge de la cantine et de l'entretien des locaux publics arrive à échéance le 21/08/2023. Monsieur le maire propose de nommer stagiaire cet agent à compter du 22/08/2023 pour une durée de 15 heures et de créer son poste d'adjoint technique.

...11..... voix pour,voix contre,abstention

QUESTION DIVERSES :

- Photovoltaïque : un projet de groupement est en cours pour un projet de photovoltaïque le long de la voie ferrée. Le conseil municipal est favorable au projet.
- Rendez-vous sous-préfet :
Prévu le 30/08 : situation financière de la commune.
- Suppression passage à niveau N°45
Projet en cours, une réunion d'information a été organisé par le bureau d'étude en charge de ce projet mené par la SNCF avec les propriétaires des terrains concernés afin d'échanger sur le projet et de recueillir leurs avis. Notamment sur la solution de contournement afin d'accéder aux parcelles.
- Déchets verts : Le ramassage des déchets verts devient de plus en plus intense avec plusieurs bennes pour un seul propriétaire. L'agent technique passe de plus en plus de temps (2 jours entiers) à les ramasser. Une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal en septembre afin de fixer une tarification en fonction du volume.



FIN SEANCE A 19h40 HEURES